

## **Référentiels d'activités, de compétences et de certification**

### **Certificat de spécialité de maîtrise du droit du travail (option relations individuelles ou relations collectives)**

#### **ACTIVITÉS VISÉES**

La certification garantit la capacité du titulaire à prendre des décisions en intégrant les exigences et opportunités du droit social. Elle vérifie sa capacité à agir de manière experte dans une des deux spécialités couvertes.

#### **RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES**

La certification est composée de 3 compétences relatives à la capacité d'utilisation du droit du travail dans le management et la gestion des ressources humaines, la 4<sup>ème</sup> compétence étant centrée sur la capacité à agir en expertise dans un domaine spécifique.

##### **C1 Manager les ressources humaines avec le droit du travail**

Le titulaire de la certification est capable d'intégrer de manière autonome les règles de droit du travail à son management et à la gestion des ressources humaines.

##### **C2 Sécuriser les pratiques de l'entreprise**

Le titulaire de la certification est capable d'apprécier les pratiques de l'entreprise et d'identifier les décisions à prendre pour les sécuriser juridiquement.

##### **C3 Construire des solutions appropriées**

Le titulaire de la certification a un niveau de maîtrise technique du droit du travail qui lui permet d'être force de proposition pour des solutions appropriées au contexte de l'entreprise.

##### **C4 Agir en expert dans les relations individuelles ou les relations collectives**

Cette compétence comporte une option selon que le candidat intervient dans les relations individuelles de travail ou les relations collectives.

#### **C4A Gérer les relations individuelles de travail**

Cette compétence se décline en trois sous-compétences :

C4A1 Gérer la relation contractuelle de travail.

C4A2 Gérer le temps de travail.

C4A3 Préserver la santé des salariés.

### C4B Gérer les relations collectives de travail

Cette compétence se décline en trois sous-compétences :

C4B1 Mettre en place les instances représentatives du personnel.

C4B2 Présider le comité social et économique.

C4B3 Préparer, conduire et conclure une négociation collective.

## Référentiel de la certification : « Certificat de spécialité de maîtrise du droit du travail »

Compétences professionnelles	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
C1 Manager les ressources humaines avec le droit du travail	Cas pratiques à réaliser sous contrainte de temps.  Le candidat doit prendre des décisions de gestion des ressources humaines prenant en compte la règle de droit	Les règles applicables sont correctement identifiées.  La décision articule les exigences du droit et du management des ressources humaines
C2 Sécuriser les pratiques de l'entreprise	Cas pratiques à réaliser sous contrainte de temps.  Le candidat doit identifier les risques et proposer des actions permettant de les réduire ou les supprimer.	Les risques juridiques sont correctement évalués.  Les décisions sont cohérentes avec le diagnostic sur les risques.
C3 Construire des solutions appropriées	Cas pratiques à réaliser sous contrainte de temps.  Les candidats doivent prendre des décisions pour au moins 3 situations différentes.	Les actions proposées sont contextualisées.  Les actions proposées utilisent les possibilités offertes par le droit du travail.
<b>Option 1</b> C4A Agir en expert dans les relations individuelles C4A1 Gérer la relation contractuelle de travail C4A2 Gérer le temps de travail	Questions et cas réalisés dans le cadre d'un contrôle en cours de formation.  Cas pratiques à réaliser sous contrainte de temps en épreuve	Les situations relatives à la gestion, l'évolution et la rupture du contrat de travail sont gérées.  Les solutions d'organisation respectent les règles

<p><b>C4A3 Préserver la santé des salariés</b></p>	<p>terminale hors parcours de formation.</p> <p>Les candidats doivent traiter des situations relatives aux relations individuelles de travail.</p>	<p>relatives au temps de travail.</p> <p>Les actions mises en place sont de nature à satisfaire les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels.</p> <p>Le candidat est capable d'anticiper les situations, de les traiter « à chaud » ou de mettre en place des actions correctives.</p>
<p><b>Option 2</b>  <b>C4B Gérer les relations collectives de travail</b>  <b>C4B1 Mettre en place les instances représentatives du personnel</b>  <b>C4B2 Présider le comité social et économique</b>  <b>C4B3 Préparer, conduire et conclure une négociation collective</b></p>	<p>Questions et cas réalisés dans le cadre d'un contrôle en cours de formation.</p> <p>Cas pratiques à réaliser sous contrainte de temps en épreuve terminale hors parcours de formation.</p> <p>Les candidats doivent traiter des situations relatives aux relations collectives de travail</p>	<p>Les IRP sont mises en place dans le respect des différentes étapes et avec des choix pertinents.</p> <p>Le CSE est présidé dans le respect des règles.</p> <p>La méthode Harvard de négociation est utilisée de manière pertinente.</p> <p>Le processus de négociation est conduit dans le respect des règles.</p>